



Amoureux des régions?

Forfait
d'installation de
20 000 \$
Catégorie syndicale
CSN

La personne salariée **non domiciliée dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue** et qui s'y installe pour **travailler à temps complet** à titre de salariée de la **catégorie 2 – CSN** peut être admissible à un forfait d'installation de **20 000 \$**, pour un emploi situé dans la...

- MRC d'Abitibi
- MRC d'Abitibi-Ouest
- MRC de La Vallée-de-l'Or
- Ville de Rouyn-Noranda

Titres d'emploi admissibles

- Préposé aux bénéficiaires;
- Intervenant spécialisé en pacification et sécurité;
- Auxiliaire en santé et services sociaux;
- Assistant en réadaptation / Préposé aux bénéficiaires;
- Titres d'emploi de la catégorie métiers nécessitant une qualification professionnelle (mécanicien de machines fixes, électricien, plombier, ouvrier d'entretien général, soudeur, peintre, menuisier, plâtrier).

Modalités

La personne salariée qui s'engage à travailler dans une installation visée de l'établissement pour une durée minimale de trois ans reçoit :

- **15 000 \$** lors de l'entrée en fonction;
- **5 000 \$** après trois ans ou à la fin de l'engagement.



Une preuve de résidence doit être fournie dans le mois suivant l'embauche afin de recevoir le premier versement.

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec l'équipe de recrutement à :

cissat_recrutement@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 